



VILLE DE
HOUILLES

VILLE DE HOUILLES
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
REPRISE ANTICIPÉE DES RESULTATS DE L'EXERCICE
2025

Centre Communal d'Action Sociale
Délibération du 30 avril 2026 n°26/04

Objet : Reprise anticipée des résultats
de l'exercice 2025

République française

Département
des Yvelines

Canton de Houilles

Le Conseil
d'administration se
compose
de **17 membres**

Le nombre
des membres du
Conseil
d'administration en
exercice est de **17**

Le 30 avril 2026 à 18h00, le conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de la Commune de Houilles s'est réuni dans la salle du rez-de-chaussée de la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Le Maire, Président en exercice.

PRÉSENTS :

Mme Céline JUNIUS, Mme COURTET, Mme Estelle BALLY, Mme Florence COLOMBANI, M. José RIBEIRO, Mme Janick ODINOT, Mme Dalila GIROUX, M Jean-François BERGER, M. Jacques CRUVEILLIER, Mme Véronique GRIMONT, Mme Annick TIBAUD POUX, Mme Viviane CARTAIRADE, Mme Florence DE LA HERVERIE, Mme Isabelle PELLAUMAIL, Mme DIOP, Mme ROTTEMBOURG

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

- M^{me} Estelle BALLY → M^{me} Florence COLOMBANI

ABSENCES :

- M^r José RIBEIRO

Secrétaire de séance : Mme Faten SEGHAIER



VILLE DE
HOUILLES

VILLE DE HOUILLES
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
REPRISE ANTICIPÉE DES RESULTATS DE L'EXERCICE
2025

—
Centre Communal d'Action Sociale
Délibération du 30 avril 2026 n°26/04
—

Objet : Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu les instructions budgétaires et comptables relatives à l'application de la M 57,

Vu la fiche de calcul prévisionnel des résultats de l'exécution du budget 2025 signée par la comptable présentée en annexe,

Considérant qu'il convient de constater et approuver les résultats de l'exercice 2025 pour le Budget Primitif 2026 et d'approuver la reprise anticipée des résultats,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Article 1^{er} : **CONSTATE ET APPROUVE** les résultats de l'exercice 2025 :

Fonctionnement	
Résultat fonctionnement 2025	-32 474,20
Résultat reporté de 2024	106 240,71
Résultat à affecter (002)	73 766,51
Investissement	
Résultat d'investissement 2025	-54 069,20
Résultat reporté de 2024	76 996,50
Report en investissement (001)	22 927,30
Solde des restes à réaliser d'investissement	-11 565,76
Excédent de financement	11 361,54
Reprise anticipée	73 766,51
Prévisions d'affectation en réserves R 1068	0
Report en fonctionnement R 002	73 766,51

Article 2 : **ADOpte**, pour le budget primitif 2026, la reprise anticipée des résultats ci-dessus,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du CCAS dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (art. L. 411-7 CRPA). La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles par courrier ou sur internet dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, ou à compter de la réponse explicite ou un implicite du Président du CCAS.
Date de réception en préfecture : 07/05/2026
Date de réception en préfecture : 07/05/2026

Article 3 : De charger Monsieur le Président de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Et ont, les membres présents, signé au Registre.

Ville de Houilles

Les formalités de l'article L2131-1 du CGCT ont été accomplies pour le présent acte.

AR. délivré le :

Publication effectuée le :

Exécutoire ce jour :

Romain BERTRAND,

**Président du CCAS,
Maire de Houilles.**

